

# Le futur horaire de l'élève se précise

- ▶ Le groupe chargé de repenser la grille horaire a remis sa copie.
- ▶ On met le paquet sur les langues.
- ▶ On commencera en... maternelle, avec des « bains acoustiques » !

Le Pacte d'excellence, finalisé en décembre, propose d'allonger le « tronc commun » (soit cette partie de la scolarité où les élèves ont les mêmes cours). Ce tronc commun va de la maternelle à la 2<sup>e</sup> secondaire. Le Pacte propose d'englober la 3<sup>e</sup> secondaire (ce qui réduira les filières générale, technique et professionnelle de 4 à 3 ans).

On ne se limitera pas à allonger que le tronc commun. Les auteurs du Pacte - Pacte désormais cautionné par le gouvernement de la Communauté française... - veulent un tronc commun plus pluridisciplinaire, plus ouvert à l'art, aux langues, au sport, aux métiers manuels, et imposant même le latin pour tous (tout cela, précisons-le, sans augmenter l'horaire de l'élève).

Ceci, c'était l'intention générale, encore très vague. Il fallait donc la préciser.

En octobre 2016, le Groupe central du Pacte (organe qui réunit les principaux auteurs de la réforme : syndicats, pouvoirs organisateurs, parents) a chargé un groupe de préciser le contenu du tronc commun.

Présidé par le pédagogue Marc Romainville (Université de Namur), comptant 22 membres (syndicats, PO, enseignants, experts...), il a remis son rapport lundi au Groupe central et à Marie-Martine Schyns (CDH), ministre de l'Éducation (et exécutrice du Pacte).

Ce document est plus précis que l'avis de décembre du Groupe central (c'était le but...), mais il laisse beaucoup de portes ouvertes et il émet souvent plusieurs « scénarios » sans trancher.

## **Pas touche à l'horaire des « disciplines fondamentales »**

On retiendra que, contrairement

à ce qui a été dit ici et là, le volume horaire des disciplines fondamentales (langue maternelle, maths...) est préservé. On retiendra aussi l'intention de mettre le paquet sur les langues et de commencer dès les... maternelles avec des « bains acoustiques » devant familiariser l'enfant à des sonorités étrangères.

On retiendra encore la vieille idée, rappelée dans le Pacte d'excellence de décembre, et déjà pratiquée dans beaucoup d'écoles : la réduction de l'« heure » de cours de 50 à 45 minutes. On gagnerait ainsi, par semaine, 160 minutes que le groupe de travail propose de consacrer, notamment, à la médiation. Ce scénario des 45 minutes est déjà appliqué dans beaucoup d'écoles. Un décret de 2013 a permis aux établissements de l'adopter. Il séduit parce que, autant que possible, les cours de 45 minutes sont

jointes de façon à former des cours de 90 minutes plus consistants et qui permettent d'éviter ces intercourses mangeurs de temps (déplacements, mise en route du cours...).

Ici aussi, on n'impose rien.

Dans le processus d'élaboration du Pacte, des groupes de travail alimentent le Groupe central, qui tranche, avant de saisir le politique qui, lui, valide et exécute.

Lundi après-midi, Marie-Martine Schyns a insisté sur le fait que le document du groupe Romainville ne fige rien. Rien n'est décidé. Et les scénarios évoqués, dit la ministre, doivent encore être débattus, concertés avec les partenaires sociaux mais aussi avec les enseignants.

La ministre rappelle, en outre, que le tronc commun nouveau ne doit entrer en vigueur que progressivement, année par année, et ce à partir de 2020. ■

PIERRE BOUILLON

## L'ENSEIGNEMENT DIVISÉ EN SIX DOMAINES

### **Des langues dès la maternelle...**

Le Pacte a défini six domaines scolaires. Le premier enveloppe les langues.

Pour le français, on conserverait les volumes actuels. Soit 9 périodes/semaine en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> primaires, 7 ou 8 en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> primaires, 6 (ou 5) en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires, 5 en 1<sup>er</sup> 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaires.

On démarrera les langues étrangères dès la maternelle avec des « bains acoustiques » devant familiariser l'enfant à des sons inexistantes en français. On pratiquerait ceci en maternelle et aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> primaires (« avant l'âge où le système auditif perd considérablement sa perméabilité ») à raison de 3 x 20 minutes par semaine.

L'apprentissage de la première langue moderne (néerlandais à Bruxelles, anglais, néerlandais ou allemand en Wallonie) commencerait en 3<sup>e</sup> primaire (comme c'est

déjà le cas à Bruxelles aujourd'hui).

**A quel rythme ?** Pour le primaire, on propose deux scénarios :

- 2 périodes/semaine de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> primaire en Wallonie ; 3 en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> primaires et 5 aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires à Bruxelles et dans les communes à facilités.

- le second scénario ne fait pas de différence entre Bruxelles et la Wallonie. On propose 3 périodes aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> primaires, 4 périodes aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires.

Pour le secondaire, la première langue moderne (celle que l'on a commencé à étudier au primaire) serait étudiée à raison de 3 périodes en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> secondaires, 4 périodes en 3<sup>e</sup> secondaire.

La deuxième langue moderne commencerait dès la 1<sup>er</sup> secondaire. On limiterait le choix à anglais, néerlandais et allemand.

Vu la pénurie de profs, on propose d'y aller mollo (2 périodes en 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> secondaires).

naires).

Pour le latin, on propose une vraie étude de la langue (pas de s'en tenir à l'éducation à la civilisation latine). Et trois scénarios sont proposés. Soit le latin est obligatoire en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> secondaires, à raison de 1 période. C'est le scénario préféré du groupe de travail. Soit le latin n'est obligatoire qu'en 2<sup>e</sup> secondaire mais à raison de 2 périodes. Soit le latin ne fait pas l'objet d'un cours distinct et est étudié de façon transversale aux cours de français, philo. Seul avantage de la formule : on ne charge pas une grille « déjà saturée ».

P.B.N

## Sensibilités et expressions artistiques

L'appellation n'est pas définitivement tranchée mais retenons que l'éducation aux arts et à la culture serait un « Parcours d'éducation culturelle et artistique », un Peca. Ce parcours est un ensemble à trois composantes : des connaissances, des pratiques artistiques et des rencontres avec les œuvres et les artistes. Le domaine se conjuguerait entre différents visés : « savoir » (processus de créations, formes et genres artistiques, production et réalisations techniques), « pratiquer » (pratiques artistiques dans le cadre du cours ou de la réalisation de projets spécifiques), « rencontrer » (rencontre d'artistes, analyse d'œuvres). Sachant que le Peca veut former au questionnement critique des cultures, il s'agira d'établir au sein du nouveau référentiel des liens explicites avec l'éducation à la philosophie et citoyenneté.

**En termes d'horaire**, on parle de 4 périodes/semaine en maternelle et de 2 périodes par semaine en primaire et secondaire. Dans ces deux derniers cas, l'horaire serait complété par un pot d'heures (20 en secondaire par ex.) annuel à utiliser dans des plages plus larges. Qui sera à même d'enseigner une matière aussi vaste ? Le groupe de travail note que le débat sur cette question est « *particulièrement vivace* ».

ERIC BURGRAFF

## Du manuel, du technique et du technologique

Ce domaine du tronc commun est en soi un vaste programme associant les mathématiques, les sciences, la géographie physique ainsi que les compétences manuelles, techniques et technologiques. Pour ces dernières, le groupe de travail précise que pour un tronc commun « *authentiquement polytechnique* » il faut « *des enseignements de gestes manuels et techniques. Ceux-ci ne peuvent pas se limiter à l'analyse livresque d'objets techniques, mais doivent comporter des travaux de conception et de production, se traduisant par des réalisations tangibles* ». Précision utile : il ne faut pas « *leurrer les élèves dans leurs choix d'orientation, c'est-à-dire que ce cours doit les confronter à des activités représentatives de ce qui se travaillera effectivement dans ces filières* ». De ce point de vue, le tronc commun implique également une intégration réussie de l'initiation à la pensée numérique.

S'agissant des maths, « *il faut éviter de faire des mathématiques qui tournent à vide mais, au contraire, de renforcer leur sens aux yeux des élèves, en rendant plus explicite leur utilité dans différents champs de l'activité humaine et dans les domaines professionnels* ».

**Les horaires ?** Six périodes de maths en primaire et 4 dans le secondaire. Le pôle sciences, éveil et technologie passerait à 3 h dans le primaire et 6 h dans le secondaire.

F.B.

## Géo et histoire fondues en un ?

Aujourd'hui, dans l'enseignement officiel, les cours de géographie et d'histoire sont distincts. Dans le réseau libre, ils sont fondus dans un cours d'« étude du milieu » (just qu'au début du secondaire en tout cas). Si le primaire gère sa grille horaire librement (le législateur n'a de prise que sur le volume horaire des « cours spéciaux » : deuxième langue, éducation physique, religion/morale...), le secondaire, qui est plus contraint, propose en général 2 périodes/semaine d'histoire et 2 périodes de géographie.

Le groupe de travail présidé par Marc Romainville propose de conserver les volumes horaires actuels. Et, une fois encore, il propose deux scénarios - le Groupe central du Pacte devra trancher.

**Soit on conserve le scénario actuel** (géographie et histoire restent des cours distincts et pèsent, ensemble, 4 périodes/semaine). **Soit on crée un « cours intégré »**, plus large, et qui amalgame histoire, géographie, sciences économiques et sociales. Ce cours, suggère-t-on, pourrait s'appeler « Sciences de l'homme et de la société ». Il pèserait 4 périodes/semaine, de la 5<sup>e</sup> primaire à la 3<sup>e</sup> secondaire. Comme déjà évoqué dans ces colonnes, ce scénario cabre les professeurs concernés - ceux d'histoire et géo.

P.BN

## Education physique et éducation à la santé

Le domaine 5 des matières scolaires s'appelle « Activités physiques, bien-être et santé » Et tout est dit dans cet intitulé : l'éducation physique, comme on la conçoit aujourd'hui, dépasserait désormais le périmètre classique de la gymnastique et l'apprentissage de sports. Il s'agira aussi de « *développer le bien-être corporel et émotionnel* » des élèves « *afin qu'ils deviennent gestionnaires de leur santé et de leur sécurité* ». Les programmes restent à écrire mais le domaine 5 proposera une véritable « *éducation à la santé* ». Le professeur d'éducation physique deviendra, dans l'école, une « *personne-ressource* », notamment capable d'aider ses collègues à « *tenir compte des besoins biologiques des élèves* ». Parmi d'autres, il devra aussi veiller à encourager élèves et professeurs aux déplacements actifs et la mobilité douce.

### Question horaire ?

En maternelle, on maintiendrait les 4 périodes dévolues à l'éducation physique et à la psychomotricité. Ensuite, on irait un peu plus loin que le régime actuel (2 périodes par semaine, en général). On passerait à 3 périodes et ceci de la 1<sup>re</sup> primaire à la 3<sup>e</sup> secondaire.

P.BN

## Créativité au sens large

Encore un nom à rallonge pour le dernier domaine, très neuf, du tronc commun : « *créativité, engagement, esprit d'entreprendre et apprendre à apprendre et à poser des choix* ». Il est question d'offrir aux élèves des fondamentaux relationnels (conscience de soi et de l'autre, conscience du temps et de l'espace, conscience du collectif, conscience des apprentissages). D'offrir également des fondamentaux cognitifs et métacognitifs (permettre aux élèves de développer les opérations mentales de base susceptibles de les aider à organiser la réalité qui les entoure, à comprendre les liens qui unissent les divers éléments), etc.

Il est proposé d'**ajouter environ 60 périodes à l'horaire annuel**. Le groupe de travail note « *que la législation actuelle ne prévoit pour l'instant que des moments dédiés à la maturation du choix au premier degré (trois jours). Il conviendrait que ce type d'activités puisse se mettre en place dès 6 ans dans le but d'ouvrir tôt le champ des possibles en matière de choix de vie* ».

En termes de formation des enseignants, tout ou presque serait à inventer. Il faut, recommande le groupe de travail, « *permettre aux formateurs et accompagnateurs d'enseignants, puis aux enseignants de se former en étant libérés pendant un laps de temps significatif pour réussir à s'approprier la nouvelle logique dans laquelle se situe le tronc commun* ».

E.B.